



Ville de Differdange

Service du Personnel

Adresse : B.P. 12 / L-4501 DIFFERDANGE

Vacance de poste

L'administration communale de Differdange se propose d'engager pour les besoins de son école de musique pour la rentrée 2019-2020 (sous le statut du salarié) :

un chargé de cours (m/f)

d'éveil musical et formation musicale

à temps partiel et sous contrat à durée déterminée

Les candidats (m/f) doivent répondre aux exigences du règlement grand-ducal du

25 septembre 1998 fixant les conditions de formation, d'admission aux emplois et de rémunération des chargés de cours des établissements d'enseignement musical du secteur communal.

Pièces à joindre à la candidature : lettre de motivation avec curriculum vitae détaillé, copie des diplômes et certificats d'études, extrait de l'acte de naissance, copie de la carte d'identité ou du passeport, extrait récent du casier judiciaire, photo récente.

En déposant son dossier, le candidat (m/f) donne son accord à l'administration communale d'utiliser ses données personnelles dans le cadre du procès de recrutement conformément aux dispositions du règlement européen sur la protection des données personnelles (UE 2016/679).

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter l'école de musique de la Ville de Differdange (Tél. 58 77 1 - 1931 / 58 77 1 - 1930).

Dernier délai de remise des candidatures : vendredi, 31 mai 2019.

Differdange, le 11 mai 2019

Le collège des bourgmestre et échevins,
Traversini Roberto, bourgmestre

Ulveling Tom, échevin

Liesch Georges, échevin

Pregno Laura, échevine

Mangen Robert, échevin